



District de Maine et Loire de Football
COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE
SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N°14 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	23 février 2025
Responsable :	Hervé CESBRON
Présents :	Hervé CESBRON, Steve GABORIAU, Romain GERNIGON, Franck JOUSSEAUME
Excusés :	Alain FOUQUET, Jean-Christophe JONCHERAY

➔ Les dossiers de désignations examinés concernent la période allant du 18 novembre 2024 au 23 février 2025.

➔ Les dossiers transmis par la CDD et examinés concernent la période allant du 20 novembre 2024 au 12 février 2025.

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à compter du 22 mars 2025.

➔ La section a reçu 1 arbitre convoqué.

➔ La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :

- Les retours tardifs de désignations
- Les absences sur désignations
- Les manquements administratifs
- Analyse des réclamations suite discipline 1

➔ En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :

- De points de pénalité sur la note administrative pour 80 arbitres
- De matchs de non-désignation pour 12 arbitres
- D'une amende au club de l'arbitre pour 8 arbitres
- De remboursement des frais d'observateur pour 1 arbitre

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe dans lequel figurent les décisions prises. Les annexes du PV pourront être consultées sur Footclubs.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé

Le Secrétaire de séance

M. JOUSSEAUME Franck